

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DU FARO

COMMUNE DE POLI

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

NORTH REGION

FARO DIVISION

POLI COUNCIL

GENERAL SECRETARY

DECISION N° 09 /D/C-POLI/SG/2025

PORANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA CONSULTATION POUR DEMANDE DE COTATION N°02/DC/C-POLI/CIPM/2025 DU 02 AVRIL 2025 POUR LES L'EQUIPEMENT EN MOBILIER, MATÉRIEL DE BUREAU ET CUISINE AU CENTRE DE PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE DE POLI, COMMUNE DE POLI, DÉPARTEMENT DU FARO.

Le Maire de la Commune de Poli
(Maître d'Ouvrage)

Vu la Constitution ;
Vu le Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté N°000335/A/MINDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Poli ;
Vu la Circulaire N°0001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de l'Exécution des marchés publics ;
Vu la Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
Vu l'Avis de Consultation pour Demande de Cotation N°02/DC/C-POLI/CIPM/2025 du 02 avril 2025 ;
Vu le procès-verbal N°00029184/CPM du 05 mai 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Poli ayant sanctionné la séance de proposition d'attribution.

DECIDE :

Article 1^{er} : l'Entreprise ci-après citée est pour compter de la date de la signature de la présente Décision retenue comme attributaire de la Lettre Commande relative à la Consultation susmentionnée :

| Allotissement | Maître d'Ouvrage | Lieu de livraison | Entreprise | Montant TTC en FCFA | Délai de livraison | Observation |
|---------------|--------------------------------|--|-------------|---------------------|--------------------------|--------------|
| Lot Unique | Le Maire de la Commune de Poli | Centre de Promotion de la Femme et de la Famille de Poli | ETS SADICOM | 11 338 886 | Quarante-cinq (45) jours | Attributaire |

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- MINMAP/YDE
- ARMP/NO/GRA (Pour publication et archivage)
- P-CIPM/POLI
- DDEPAT/FARO
- DDMAP/FARO
- AFFICHAGE
- CHRONO
- DOSSIER

Poli, le 09/05/2025



Sadiu Yaouba



COMMUNIQUE N° 09 /C/C-POLI/SG/2025

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION POUR DEMANDE DE COTATION N°02/DC/C-POLI/CIPM/2025 DU 02 AVRIL 2025 RELATIF À L'EQUIPEMENT EN MOBILIER, MATÉRIEL DE BUREAU ET CUISINE AU CENTRE DE PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE DE POLI, COMMUNE DE POLI, DÉPARTEMENT DU FARO.

Le Maire de la Commune de Poli, Maître d'Ouvrage, informe le public que par Décision N° 09/D/C-POLI/SG/2025 du 09/05/2025

L'Entreprise dont le nom suit, est déclarée attributaire de la Lettre Commande relative à la Consultation susmentionnée pour le montant et délai suivants :

| Référence de la Demande de Cotation | Allotissement | Lieu de livraison | Entreprise | Montant TTC en FCFA | Délai de livraison |
|---|---------------|--|-------------|---------------------|--------------------------|
| N°02/DC/C-POLI/CIPM/2025 du 02 avril 2025 | Lot Unique | Centre de Promotion de la Femme et de la Famille de Poli | ETS SADICOM | 11 338 886 | Quarante-cinq (45) jours |

Cette Entreprise est invitée à se présenter à l'Hôtel de Ville de Poli, dans un délai de **sept (07) jours** à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de son projet de Lettre Commande.

Passé ce délai, l'attribution sera purement et simplement annulée.

Par ailleurs les Entreprises ETS LMB AND BROTHERS et INTRACO SARL n'ont pas été retenues pour avoir fait des propositions financières qui ont été jugées plus disantes. Elles sont par conséquent invitées à venir retirer leurs Offres dès publication du présent Communiqué faute de quoi ces Offres seront détruites.

AMPLIATIONS :

- MINMAP/YDE
- PREFET/FARO
- ARMP/NO/GRA (Pour publication et archivage)
- P-CIPM/POLI
- DDEPAT/FARO
- DDMAP/FARO
- AFFICHAGE
- CHRONO
- ARCHIVES
- DOSSIER

Poli, le 09/05/2025

LE MAIRE

